

Schéma directeur de la Région Ile-de-France Quelques repères historiques

A l'issue de la deuxième guerre mondiale se pose de façon cruciale le problème de l'aménagement de l'Ile-de-France alors dans une situation difficile à plus d'un titre : croissance rapide de la couronne parisienne, manque criant de logements, émergence des bidonvilles.

Dans ce contexte marqué notamment d'une grave crise du logement qui verra apparaître l'action de l'abbé Pierre, Pierre Mendès-France crée au milieu des années 50 un premier organisme interdépartemental en vue de coordonner une politique régionale.

Au début des années 60, un haut fonctionnaire, repéré par le général de Gaulle, Paul Delouvrier, se voit confier la mission d'aménager l'Ile-de-France. Il se fixe alors l'ambition de « voir grand et voir loin ».

Ainsi en 1960 sera mis en place un plan d'Aménagement et d'Organisation de la Région Parisienne (PADOG). Homme de l'aménagement de la Région Parisienne, il occupera le poste de délégué général du district puis de Préfet de 1961 à 1969. Le PADOG porte fortement l'idée d'un rééquilibrage du territoire national vers la province avec notamment la délocalisation industrielle.

En 1960 sera également créé l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP), instrument technique essentiel dans l'élaboration de ce qui deviendra les schémas d'aménagement. Ainsi en 1965 sort le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris (SDAURP). Préparé en pleine période de croissance il préconisera des idées fortes : création des villes nouvelles, l'émergence de centres tertiaires comme La Défense, le principe du Réseau Express Régional...

Le Schéma suivant se fera sur fond d'un changement profond puisqu'en 1976 la Région Parisienne devient la Région d'Ile-de-France.

Un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (SDAURIF) sera adopté cette même année. S'il conserve les grandes lignes du précédent, il met fortement l'accent sur les aspects environnementaux : trame verte, vallées et coulées vertes, création du premier Parc Naturel Régional...

Les années suivantes vont être marquées de plusieurs évolutions qui marqueront la vie régionale : lois de décentralisation de 1982 et pouvoir accru des Régions, première élection au suffrage universel direct des conseillers régionaux et nouvelle loi sur le fonctionnement des Régions en 1986, dégradation de la situation économique (montée du chômage - désindustrialisation), ce qui amènera le gouvernement à l'adoption d'un plan d'urgence pour l'Ile-de-France en 1989.

Les difficultés croissantes rencontrées sur la Région amènent l'année suivante le Premier Ministre à la présentation du Livre blanc sur l'Ile-de-France en 1990. Ce sera le

prélude à la révision du nouveau SDRIF. Le dispositif de révision est alors lancé par le Préfet de Région et sera approuvé en 1994. Ce SDRIF s'attaque au problème de l'urbanisation montante : occupation des sols, construction forte de logements, localisation des urbanisations nouvelles, occupation des sols avec le souci de préservation d'espaces naturels, aspect foncier, évolution du réseau de transports...

En 1999, une nouvelle vague de textes législatifs liés à la décentralisation accroît encore le pouvoir des Régions. La Région est intégrée dans la Constitution en 2005.

Face à une accélération du temps et à l'accroissement des difficultés en Ile-de-France en matière notamment de logement, transport, emploi se pose dès le début du nouveau millénaire l'idée de lancer une nouvelle révision du Schéma Directeur de 1994 avec l'émergence d'un concept nouveau, celui du développement durable.